

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12/11/2021 :

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 12 novembre 2021 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

En ouverture de la séance, M. le Maire indique que c'est le 1^{er} conseil sans la présence de Daniel TURPIN, 1^{er} Maire-adjoint, décédé voilà juste un mois, et demande aux membres du conseil un moment de recueillement.

- *Information situation personnel communal :*

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un employé communal est actuellement en arrêt de travail et entame une procédure de « reconnaissance maladie professionnelle ». M. le Maire indique les différentes étapes de cette procédure dont les conclusions impacteront à des degrés divers la commune. La continuité du service est posée et différents scénari sont à l'étude.

- *Circuits équestres du Pays Sancerre-Sologne :*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les modifications apportées au tracé initial des circuits équestres du Pays empruntant des voies communales et chemins ruraux répertoriés sur la carte annexée à la présente délibération.
- S'engage à ne pas aliéner tout ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil Municipal veillera à rétablir la continuité du sentier) ainsi qu'à conserver leur caractère public et ouvert.
- S'engage à maintenir les circuits ouverts dans un état d'entretien satisfaisant.
- Accepte l'inscription des nouveaux tracés au PDIPR.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

- *Motion Pétition Citoyenne Santé :*

M. le Maire présente au Conseil Municipal la pétition citoyenne initiée par le Conseil Départemental du Cher avec les ajouts apportés par le dernier Conseil Communautaire « Pays-Fort Sancerrois Val de Loire ».

Après débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents cette pétition citoyenne.

Quand il y a danger, qu'un péril menace tout un territoire, il est urgent et vital de faire bloc. L'union fera notre force, la force du collectif sera notre arme à tous pour garantir des soins d'urgence quel que soit le jour, l'heure, la ville, le village, les hameaux du Cher.

- Conseil Municipal : Fixation du nombre d'adjoints – Election d'un adjoint :

M. le Maire – après le décès de M. TURPIN Daniel, 1^{er} Maire-adjoint – indique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le maintien à deux adjoints, puis décide dans les conditions fixées à l'article L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales que Mme ANTZ Laurence, 2^{ème} Maire-adjointe, occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant et qu'il convient par conséquent d'élire un 2^{ème} Maire-adjoint dans les conditions fixées à l'article L2122-7-1.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Puis, il est alors procédé à l'élection du 2^{ème} Maire-adjoint dans le respect des procédures.

- 1 seule candidature : Mme GOURDET Catherine
- Résultats scrutin : Votants : 10 - 6 voix pour
- Mme GOURDET Catherine est élue

M. le Maire félicite Mme GOURDET pour cette élection et donne rendez-vous à ses deux adjointes le lendemain samedi 13 novembre à 10h.

- Adressage de la commune :

M. le Maire indique que la procédure d'adressage de l'ensemble de la commune est en cours – liée à l'arrivée du très haut débit –

C'est un travail complexe. M. le Maire remercie la Commission (4 élus) pour son travail.

- Site internet :

M. le Maire informe le Conseil Municipal : le nouveau site internet est ouvert !

<https://suryesbois.fr>

M. le Maire remercie Aude Berthelot et Béatrice Dornberger pour leur travail et encourage les membres du conseil à le consulter.